

COMPTE RENDU REUNION CONSEIL MUNICIPAL DU 05/03/2015

Secrétaire de séance : Mme HESDIN Karine

**Présents :** tous les membres en exercice à l'exception de :

Mrs HAY Bernard, MERCIER Nicolas (excusé) procuration à Mr WACHEUX.

**1. Tour de garde du premier et second tour des élections départementales**

Monsieur le Maire rappelle les dates des élections Départementales. Il rappelle également aux conseillers que celui ou celle qui ne peut tenir un tour de garde se doit de trouver un remplaçant parmi les électeurs de la Commune.

Après concertation les tours de garde sont établis. Une copie sera transmise à chaque conseiller.

**2. Prêt à taux bonifié**

Les travaux sur la salle des fêtes sont accés sur le thermique et la mise en place d'un chauffage à faible consommation énergétique. De ce fait, la FDE62, se propose de nous soutenir dans la réalisation de ce projet et d'avoir donc la possibilité de profiter d'un prêt bonifié. En prenant le forage et le chauffage, pompe à chaleur, la Commune peut profiter d'un prêt bonifié de 30 000 € avec un taux de 0.50 %. Monsieur le Maire demande si l'Assemblée est d'accord pour contracter ce prêt de 30 000 € à 0.50 %. L'assemblée à l'unanimité des membres présents vote favorablement cette proposition.

**3. Travaux d'aménagement intérieur et obtention de la réserve parlementaire**

Toujours en rapport avec les travaux de la salle polyvalente, Monsieur le Maire rappelle qu'il a été demandé une aide au titre de la réserve parlementaire pour les travaux de rénovation thermique et fonctionnelle de la salle polyvalente.

La réponse de l'accord de cette subvention a tardé (4000 € ont été attribués), les travaux ont dû démarrer. Hors il n'est pas possible de démarrer les travaux avant l'accord d'une subvention.

Au risque de perdre cette aide, Il a été proposé de la prévoir sur l'aménagement intérieur de la salle (ex : achat de tables chaises, électroménager, etc...).

Aussi, Monsieur le Maire demande à l'Assemblée l'accord à l'Assemblée de prévoir pour 8000 € d'aménagement intérieur sachant que 4000 € seront pris en charge par le biais de cette subvention complémentaire. L'assemblée vote favorablement cette proposition.

**4. Questions diverses**

- Monsieur le Maire expose avoir été interpellé il y a quelques jours par la Communauté de Communes de l'Atrébatie, sur son rôle et ses compétences en matière d'urbanisme. Depuis la mise en place de la Loi Alur, le Maire n'a plus la compétence de délivrer un arrêté concernant l'insalubrité des habitations. C'est celle dorénavant de la Communauté de Communes de l'Atrébatie.
- Pour terminer, Monsieur le Maire donne des nouvelles des travaux sur la salle polyvalente. Les menuiseries extérieures sont démontées. Les nouvelles devraient prendre place la semaine prochaine.

Un des deux forages est presque terminé. Ils ont dû descendre à 60 m.

L'entreprise Balestra est venue prendre ses mesures pour l'assainissement. Le raccordement avec les toilettes de l'école pose quelques soucis pour l'évacuation. Des aménagements seront donc nécessaires.

Monsieur le Maire expose à ce sujet que pour l'école, il n'y a pas de toilettes aménagées pour le public handicapé. A l'avenir, il va falloir y remédier et probablement devoir agrandir ce local.